

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION DE CONSEIL D'ÉCOLE

Date : 06/11/2020

École élémentaire le parc
36 rue du docteur Magnan
92150 SURESNES

11^{ème} Circonscription des Hauts-de-Seine
Suresnes

Participants (liste d'émargement jointe):

- M. le Maire ou son représentant Madame RICHARD maire adjoint
- Mme l'Inspectrice de l'Education nationale (absente)
- M. le DDEN
- Représentants des parents d'élèves AIPES : Mesdames TEULET-LAGRANGE, VENDE, TURQUOIS, LAINE, DRILHON-BOURREAU
- Enseignants : Mesdames BUGNOT-APPINO, ARRIAL, HINTZY, MOREAU, Monsieur DELEPOUVE
Périscolaire : Monsieur BANTSIMBA (Directeur centre école le parc)

Points à l'ordre du jour :

- Devoirs et obligations de chacun(Évocation de l'assassinat de Samuel PATY)
- Missions du conseil d'école
- Rappel , lecture et validation du règlement intérieur
- Bilan de la rentrée (organisation, protocole etc....)
- Résultat des élections des parents d'élèves
- Dysfonctionnement du périscolaire
- Personnel territorial insuffisant en période d'aggravation de l'épidémie
- Travaux et demande d'une évaluation (d'un audit) concernant la conformité du bâti avec le protocole en vigueur et les consignes inhérentes à l'application du plan VIGIPIRATE URGENCE ATTENTAT (2 entrées indispensables).
- Interrogation concernant la pertinence du système d'ouverture de la porte d'entrée de l'école compte tenu de l'absence d'un gardien pour contrôler les entrées et les sorties.
- Budget équipement numérique (TNI défectueux dans plusieurs classes), renouvellement de l'équipement informatique du bureau du directeur qui actuellement est obsolète et ne permet pas l'utilisation de modalité de communication numérique telle que la visioconférence incontournable en période de crise sanitaire.
- Questions diverses

Procès-verbal :

Le conseil d'école s'est réuni à titre exceptionnel en visioconférence.

En préambule à l'ordre du jour, les parents de la fédération des parents d'élèves AIPES ont souhaité intervenir afin de remercier toute l'équipe éducative au nom des familles de l'école du parc. Ils ont conscience de la singularité et des difficultés rencontrées lors de cette rentrée.

A l'unanimité toutes les familles reconnaissent que les enfants sont heureux d'aller à l'école. Les familles nous assurent de leur soutien et comprennent parfaitement les problématiques inhérentes à la mise en œuvre du protocole sanitaire et du plan VIGIPIRATE urgence attentat.

1.Devoirs et obligations de chacun (retour sur l'hommage à Samuel Paty)

Une minute de silence a été observée par chaque enseignant dans sa classe accompagnée d'un moment de dialogue adapté à l'âge des enfants. (vidéo sur la liberté d'expression, recherche de définitions, discussion/débat, rappel sur les valeurs de la République...). Les enseignants ont commencé par recueillir les propos des enfants. Les discussions ont été très fructueuses et enrichissantes. Les enseignants reviendront sur le thème de la liberté d'expression et sur la transmission des valeurs de la République tout au long de l'année dans le cadre de l'enseignement de l'EMC

L'AIPES a demandé à ce que chaque enseignant explique aux parents dans le cahier ce qui a été fait afin d'accompagner au mieux les enfants.

La directrice rappelle les devoirs et obligations de chacun, enseignants, élèves et parents (en se référant au code de l'éducation).

Les enseignants sont des représentants de l'État et que le respect de l'autorité du professeur est la condition absolue d'un enseignement serein.

Mme MOREAU évoque quelques écrits de parents (très minoritaires) agressifs, menaçants voire diffamatoires concernant la contestation de l'article **d.321-12 du code de l'éducation** concernant la responsabilité des enseignants à la sortie de l'école élémentaire.

2.Missions du conseil d'école

Madame MOREAU rappelle brièvement la composition et les compétences du conseil d'école qui prennent en compte l'intercommunalité et les questions de la vie scolaire.

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret.

3.Lecture et validation du règlement intérieur (vote du conseil d'école).

Un avenant sera ajouté concernant l'obligation du port du masque à l'école élémentaire pour les élèves dès l'âge de 6 ans en référence à l'article 36 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prévoit que « II. Portent un masque de protection : (...) 3° Les élèves des écoles élémentaires.

4. Bilan de la rentrée

Pas d'entrées et sorties échelonnées prévues à l'école du parc, le bâtiment ne possédant qu'une seule entrée, cela risquerait d'engendrer de longues files sur le trottoir en contradiction avec le plan VIGIPIRATE URGENCE ATTENTAT qui proscrit les attroupements devant les établissements scolaires. L'AIPES signale qu'il risque d'y avoir des retards pour déposer son enfant du fait des sorties échelonnées à l'école maternelle République.

5. Élection des représentants des parents d'élèves

Les élections ont eu lieu uniquement par correspondance (mesure adoptée lors des précédents conseils d'école).

445 inscrits, 240 votants, 26 nuls/blancs, 214 suffrages exprimés -> 53,93 % de participation.

Une légère baisse est à noter mais globalement le taux reste stable depuis plusieurs années.

Malgré la notice et les communications de l'AIPES, il y a toujours chaque année un nombre important de bulletins nuls : nom et prénom de l'enfant indiqué sur l'enveloppe au lieu des parents, confusion d'école (République/Parc) et noms rayés sur la liste.

L'AIPES doit réfléchir à des solutions pour parer à ce genre de problème.

6. Dysfonctionnement du périscolaire (pause méridienne)

Pause méridienne

De nombreuses remontées négatives auprès de l'AIPES et de la direction de l'école sont à déplorer.

En dépit d'un encadrement suffisant (10 agents) des difficultés sont rencontrées, l'équipe a été renouvelée à 70 %.

Les parents interpellent Madame RICHARD et Monsieur BANTSIMBA à propos d'un turn over important des équipes en charge de la pause méridienne à l'école du parc. Les parents soulignent une dégradation depuis l'année 2019-2020. Ils s'étonnent de tous ces changements, du manque de stabilité des équipes depuis deux ans. Les familles étaient jusqu'à présent satisfaites.

Le protocole sanitaire a complexifié l'organisation qui suppose une utilisation de tous les espaces disponibles dans le but d'éviter le brassage d'enfants.

L'AIPES interroge Madame Richard sur les critères de recrutement du personnel, leur formation, Monsieur BANTSIMBA établit une distinction entre deux catégories de personnel : les animateurs et les IPM (intervenants de pause méridienne).

Les incidents survenus ont eu lieu principalement lorsque les élèves étaient encadrés par le personnel IPM.

La directrice a dû intervenir à plusieurs reprises pour accompagner certains intervenants dans leur gestion des groupes.

Les parents évoquent l'utilisation d'un langage inappropriate à l'adresse de jeunes enfants, des activités proposées pas forcément adaptées, une organisation de début d'année qui ne permettait pas à tous les enfants de profiter d'un temps en milieu extérieur.

Monsieur BANTSIMBA décrit son organisation qui prévoit un roulement pour les activités en extérieur mais reconnaît qu'il y a eu plusieurs ratés en début d'année et qu'il a dû effectuer des ajustements.

L'AIPES demande à ce que chaque classe sorte au moins une fois sur le temps du déjeuner chaque jour.

Toutes les questions et remarques de l'AIPES n'ont pas pu être adressées à Monsieur Bantsimba pendant le conseil d'école. Elles seront adressées ultérieurement par mail. Il transmettra à la fédération son protocole et l'organisation retenue.

M Bantsimba explique qu'un accompagnement de ce personnel est prévu (cahier des charges) mais qu'en raison du contexte sanitaire, cela n'a pas été possible. Une formation va leur être proposée.

Mme Richard insiste sur la difficulté à recruter du personnel sur les 2 heures de pause méridienne. Malgré des recrutements en cours la municipalité doit faire face à un absentéisme lié à l'épidémie de COVID 19 ,personnel bénéficiant d'un congé ASA (personnel vulnérable), personne cas contact ou covid confirmé avec mesure d'isolement.

Ce qui suppose de déplacer certaines personnes pour effectuer des remplacements et induit un manque de stabilité. L'AIPES demande à Mme Richard si la Mairie a prévu d'augmenter la capacité d'accueil du centre de loisirs du mercredi du fait du confinement. En effet, bon nombre d'activités extrascolaires sont annulées (foot, danse...) et les parents en télétravail ou dont la nounou serait confinée risquent d'inscrire leurs enfants en centre de loisirs.

Pas d'augmentation prévue.

De leur côté, les enseignants constatent une augmentation de l'effectif des études.

CEL

Madame MOREAU nous informe que des ateliers CEL ont été annulés à la dernière minute ou n'ont pas débuté, ce qui est regrettable car ils font partie des plus prisés par les élèves : informatique, HIP HOP, cuisine. Des difficultés de recrutement d'intervenants sont évoquées.

7. Personnel territorial insuffisant en période d'aggravation de l'épidémie

Un seul agent territorial présent sur le temps scolaire en période de protocole sanitaire renforcé paraît insuffisant à l'ensemble des participants. L'école a une architecture particulière avec beaucoup d'escaliers, le lavage des mains génère du travail supplémentaire pour l'agent d'accueil. Nous nous inquiétons de sa surcharge de travail et de son état de fatigue en fin de journée. Mme Richard évoque la présence d'une deuxième personne, d'un homme de cour.

8. Travaux et demande d'une évaluation (d'un audit) concernant la conformité du bâti avec le protocole en vigueur et les consignes inhérentes à l'application du plan VIGIPIRATE URGENCE ATTENTAT (2 entrées indispensables).

Ce point a déjà été évoqué lors de précédents conseils d'école, l'unique entrée de cette école de 10 classes est un handicap à l'application du protocole sanitaire et du plan VIGIPIRATE URGENCE ATTENTAT.

La directrice demande à Mme RICHARD s'il serait envisageable de créer une seconde entrée, un deuxième accès rue Frédéric Clavel.

Cela permettrait de fluidifier les entrées et sorties et de limiter les attroupements.

Mme RICHARD en prend note et fait remarquer que deux objectifs se mêlent, fermer les écoles au niveau sécuritaire et ouvrir pour éviter les brassages sanitaires.

9. Interrogation concernant la pertinence du système d'ouverture de la porte d'entrée de l'école compte tenu de l'absence d'un gardien pour contrôler les entrées et les sorties.

L'équipe attire l'attention de Mme Richard concernant le système d'ouverture de la porte d'entrée.

Cette dernière indique que ce dispositif existe dans d'autres écoles.

Ce point a déjà été soulevé, l'accessibilité du bouton inquiète l'ensemble de l'équipe, des incidents auraient déjà eu lieu dans d'autres écoles. Une dissimulation du bouton dans un coffrage pourrait être envisagée.

Mme Richard prend en note la demande.

L'argument invoqué par Mme RICHARD est que la hauteur du bouton correspond à des normes sur l'accessibilité aux personnes handicapées, deux objectifs s'opposent : une norme sur le handicap et un problème de sécurité et d'accessibilité du bouton pour des enfants. Nous lui faisons remarquer que le laps de temps entre la pression sur le bouton et l'ouverture de la porte est manifestement trop court de toute façon.

10. Budget équipement numérique (TNI défectueux dans plusieurs classes), renouvellement de l'équipement informatique du bureau du directeur qui actuellement est obsolète et ne permet pas l'utilisation de modalité de communication numérique telle que la visioconférence incontournable en période de crise sanitaire.

Comme tous les ans, les enseignants remontent le fait que les TNI sont de mauvaises qualités et ne peuvent être utilisés correctement, 4 TNI défectueux dans l'école.

Les enseignantes de CP sont obligées d'éteindre les lumières, TNI de 2015 de mauvaise qualité.

Mme MOREAU a eu confirmation la veille du conseil d'école que l'achat de 2 nouveaux TNI avaient été budgétés. Ils concernent les classes de CM1 et CE2/CM1, ils seront installés dans les classes de mesdames Coatantiec et Hintzy durant les vacances de Noël.

Madame MOREAU remercie la mairie.

11. Questions diverses

Mme BODA professeur de chant (dumiste) intervient dans les trois classes de CE2, des restitutions sont envisagées en fin d'année si le protocole le permet.

Un blog d'école est en construction.

Un projet concernant la sensibilisation à la thématique de l'environnement durable est l'étude ainsi que la mise en œuvre d'un potager.

L'AIPES précise que chaque année son budget est alloué pour chaque école (République et Parc). Ne sachant pas si les kermesses de fin d'année auront lieu, l'AIPES réfléchit à participer autrement et peut aider au financement d'activités profitant aux élèves comme le potager par exemple ou le renouvellement de matériel usagé ou abîmé.

Fait à SURESNES , le 25/11/2020

Les Secrétaires de séance : Mesdames Teulet-Lagrange (AIPES), HINTZY (professeur des écoles)
La Présidente du Conseil d'École, directrice de l'école : Madame MOREAU